

Parce que les métiers du bâtiment ont de fortes particularités,
la CAPEB Charente-Maritime vous propose un accompagnement spécifique bâtiment Cré.Art.Bât pour les entreprises nouvellement créées (1 à 3 ans) ou en projet de création.

Cré . Art . Bât c'est construire :

- Votre statut juridique et fiscal
- Vos prix de vente
- Les achats de vos matériaux
- Assurances
- La rédaction de vos devis
- Vos taux de TVA
- Vos qualifications
- Votre communication

Outils pratiques et modèles de documents remis en fin de session

- Durée : 2 jours
- Lieu : CAPEB Charente-Maritime – 107 avenue Michel Crépeau 17000 LA ROCHELLE
- Horaires : 09H00/17H00
- Coût : **280 € Nets** *(Financement possible, nous contacter)*

Bulletin d'inscription à envoyer par mail à corinne.gaudin@capeb-charente-maritime.fr

Nom/Prénom : _____ Commune : _____

Profession(s) : _____ Date d'installation : _____

Portable : _____ e-mail : _____

Financement : FAFCEA ❒ Autre : _____

Je souhaite m'inscrire à la session Cré.Art.Bat du:

☐ **5 et 6 octobre 2026**

Si vous souhaitez des infos complémentaires, contactez la CAPEB Charente-Maritime au
05 46 50 01 10

PROGRAMME

Première journée

8h30 – 9h00	Accueil - Rappel des objectifs et du contexte – Tour de table permettant de poser les attentes des participants
9h00 – 9h30	Qu'est-ce qu'une entreprise ? Illustration par le « Tabouret à 3 pattes » et la pyramide des besoins
9h30 – 10h30	Les différents statuts juridiques
10h30 – 12h00	Les régimes fiscaux
	Sur la base d'exemple, les participants s'approprient les règles et méthodes de calcul de l'impôt en fonction des statuts juridiques.
13h30 – 15h00	Le calcul de cotisations sociales - Rappel des différents régimes afin d'affiner le calcul
15h30 – 17h00	Définition des objectifs de temps et de rémunération ; nous faisons réfléchir ici le porteur de projets sur ses objectifs personnels (combien coûte sa vie ?)

Deuxième journée

8h30 – 9h00	Reprise des travaux de la veille
9h30 – 11h00	Intégration des frais généraux spécifiques au secteur du bâtiment : outillage, déplacements, décennale…
11h00 – 12h00	Intervention des collaborateurs de la CAPEB afin d'aborder les questions juridiques liées aux devis, aux conditions générales de vente, au DTU. Les questions de formation et de qualification liées au secteur sont abordées lors de cette intervention
	Calcul seuil de rentabilité - Point mort - Construction du compte de résultat prévisionnel
13h30 – 14h00	Construction du compte de résultat en intégrant la question des matières premières
	Atelier individualisé permettant de déterminer le choix du statut juridique
14h30 – 15h30	Analyse du calcul, chiffrage devis - Argumentaire hypothèses et analyse
15h30 – 17h00	Se faire connaître quand on démarre

Prérequis :

Aucun pour cette formation

Méthode pédagogique :

Autour d'un outil spécifique aux entreprises du bâtiment, la journée est ponctuée d'apports technique et d'exercices pratiques. Les participants repartent avec l'outil informatique qui leur sera remis sur leur clé USB.